

TRAVAUX SUR LA RD 2 – COMMUNE DE LA VENDELÉE

AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE AU LIEU-DIT « LE PELLEY »
À PARTIR DU LUNDI 22 SEPTEMBRE

L'aménagement de la traverse au lieu-dit « Le Pelley » sur la RD 2, entre la RD 971 et la RD 68, sur la commune de La Vendelée débutera le lundi 22 septembre pour une durée prévisionnelle de 3 mois (selon météo).

Les travaux consistent à réaliser l'aménagement du lieu-dit « LE PELLEY » (trottoirs, voie verte, plateau) ainsi que le renouvellement de la couche de roulement de la chaussée.

Afin d'assurer la sécurité des usagers, les restrictions de circulation suivantes seront mises en place à compter du **lundi 22 SEPTEMBRE 2025** :

- La circulation sera interdite sur la RD 2 entre la RD 971 et la RD 68.
- Une déviation sera mise en place dans les 2 sens par les RD 971, RD 900 et la RD 2.

Ces restrictions de circulation sont envisagées jusqu'au **vendredi 19 DÉCEMBRE 2025.**

Les travaux ont été confiés à l'entreprise **EUROVIA**. Les déviations seront mises en place par l'Agence Technique Départementale du Centre Manche telles que définies selon le plan de déviation ci-dessous.

L'accès aux propriétés riveraines sera maintenu pendant toute la période de travaux. A la fin de ces derniers, la circulation sera rétablie pour l'ensemble des voies.

Le Département remercie les usagers pour leur compréhension et invite à respecter la signalisation en place.

